



Le 29 juillet 2021

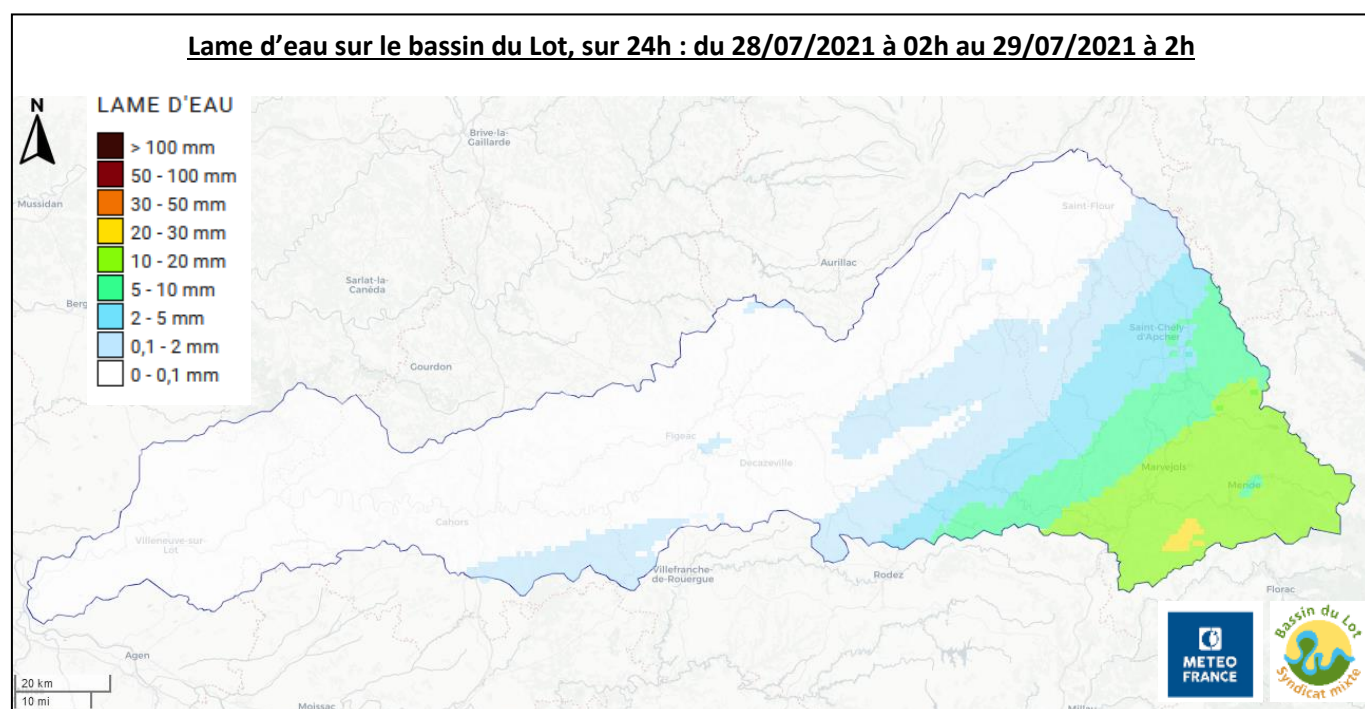
- Suivi de l'étiage 2021 du bassin du Lot - *Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°5*

La campagne 2021 de soutien d'étiage du Lot domanial a débuté le jeudi 1^{er} juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)**, depuis 1989 (33^e campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SMBL. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://laviedelariviere.valleedulot.com/>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <https://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2021.php>.

Bientôt, la lame d'eau radar quotidienne sur le bassin sera disponible sur le site « La Vie De La Rivière » (LVDLR) :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h

<https://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2021.php>



Pluviométrie sur le bassin :

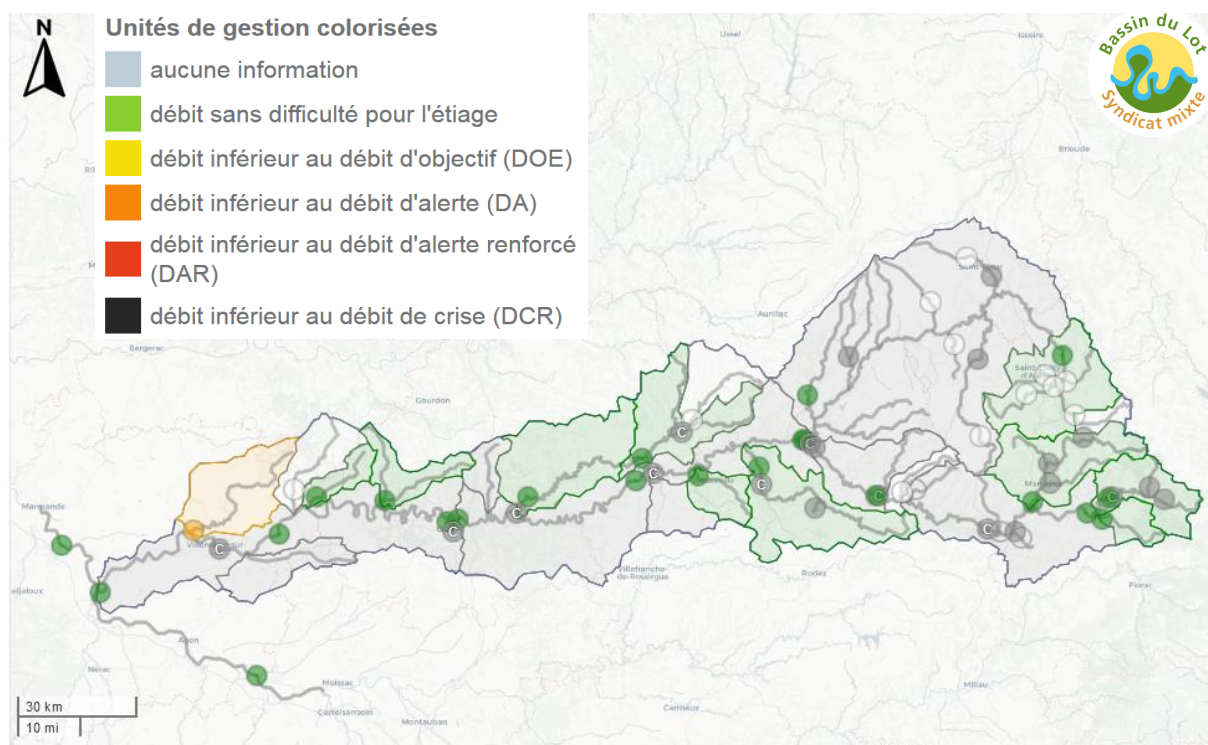
Les températures ont chuté depuis une semaine, proche ou en-dessous des normales de saison, et les pluies ont été éparpillées sur le bassin du Lot.

Cette tendance va se poursuivre dans les prochains jours : nous attendons un rafraîchissement à partir de vendredi et quelques précipitations (de 4 à 10 mm selon les sous-bassins) potentiellement accompagnées d'orages ce week-end. Une nouvelle perturbation devrait arriver le mardi suivant.

Hydrologie du bassin :

Sous l'effet du temps frais et humide depuis une semaine, les débits des cours d'eau du bassin sont globalement stables et se maintiennent en grande majorité au-dessus des débits seuils. Seules les stations de la Lède à Casseneuil et du Lot amont à Mende [aval] ont franchi leurs débits objectifs d'été voire d'alerte. Il en est de même sur la Garonne à Lamagistère ce 27 juillet (cf. tableau du franchissement des débits seuils ci-dessous).

Les apports des principaux affluents du Lot domaniale, notamment du Célé (6 m³/s le 28/07 à la station d'Orniac [les Amis du Célé]), sont encore corrects pour la saison même si une baisse des écoulements est observée depuis les quinze derniers jours.



Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot au 29 juillet 2021

<http://laviedelariviere.bassindulot.fr>



Débits moyens journaliers

☒ Afficher uniquement les stations ayant dépassé un seuil

Station ↓	Unité de gestion	19 juil.	20 juil.	21 juil.	22 juil.	23 juil.	24 juil.	25 juil.	26 juil.	27 juil.	28 juil.
Mende [aval]	Lot amont (amont Mende)	0.73	0.77	0.68	0.63	0.59	0.57	0.58	0.55	0.53	-
Casseneuil	Lède	0.19	0.16	0.16	0.20	0.23	0.17	0.15	0.17	0.18	-
Lamagistère	Garonne	124.28	112.07	110.23	112.00	105.99	95.34	90.61	86.51	72.43	84.11

Tableau du franchissement des débits seuils du bassin du Lot du 19 au 28 juillet 2021

<http://laviedelariviere.valleedulot.com/seuils/>

A noter que les informations aux stations gérées par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes seront prochainement disponibles sur notre site internet LVDLR. De plus, la station de la Boralde de Saint-Chély à Castelnau-de-Mandailles, gérée par EDF, va être remplacée par la station du Ruisseau des Mousseaux, à Castelnau-de-Mandailles également.

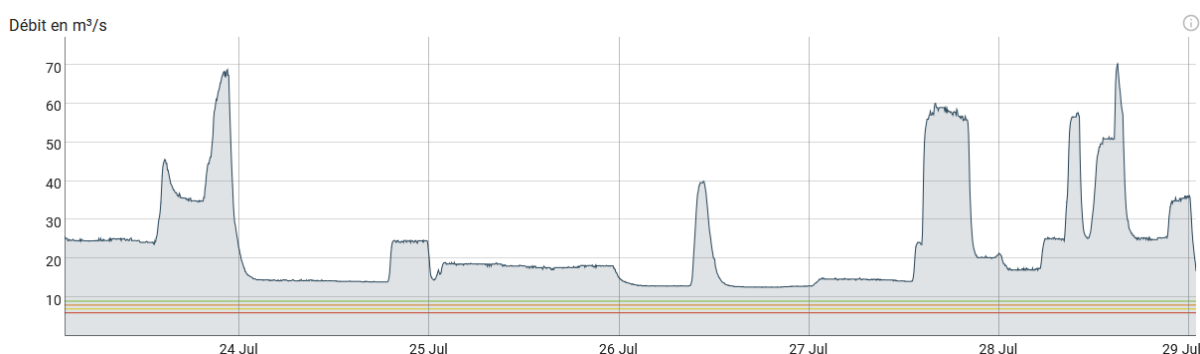
Etat des arrêtés réglementant les prélèvements d'eau sur le bassin :

- Aveyron : Actuellement, aucun arrêté préfectoral de limitation des prélèvements d'eau n'est en cours. Toutefois, l'**Arrêté préfectoral cadre n°12-2018-08-07-001 du 7 août 2018** identifie le Dourdou de Conques et la Diège comme des bassins sensibles en restriction de niveau 1 dès le 1^{er} juin avec mise en œuvre de tours d'eau organisationnels.

Davantage de détails sur les restrictions concernant les prélèvements à usage d'irrigation et des autres usages sont disponibles sur le site internet Propluvia : <https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

Il est rappelé au titre de l'arrêté cadre interdépartemental (E-2017-204) portant définition du plan d'actions "sécheresse" sur le bassin du Lot que le fonctionnement par éclusée pendant la période de soutien d'étiage du 1^{er} juillet au 31 octobre est interdit en aval d'Entraygues, sauf dérogation.

Variations de débits sur le Lot réalimenté :



Graphique des débits instantanés enregistrés à Entraygues-sur-Truyère du 23 juillet au 29 juillet



Graphique des débits instantanés enregistrés à **Faycelles** du 23 juillet au 29 juillet

<http://laviedelariviere.valleedulot.com/>

L'activité hydroélectrique des branches Lot amont et Truyère, observée à Entraygues-sur-Truyère, était peu intense cette semaine. Les éclusées ont été ponctuelles, d'amplitude faible à moyenne (amplitude maximale de 50 m³/s et débit maximal mesuré de 70 m³/s).

Perturbations du soutien d'étiage du Lot domanial : **Les débits seuils ont été franchis à plusieurs reprises cette semaine à Faycelles, au pas de temps horaire (cf. graphique ci-dessus). Pour éviter toute variation de débits**, il est important d'anticiper le retour à la consigne de soutien d'étiage dans la gestion des débits entrant dans les plans d'eau des centrales. Une vigilance de tous les usagers de la rivière est requise.

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les retenues utilisées pour le soutien d'étiage affichent des taux de remplissage corrects pour la saison. Les niveaux sont plutôt stables depuis deux semaines, toujours au-dessus des cotes touristiques (cf. tableau en annexe).

Besoins en eaux :

Irrigation :

Les ETP sont faibles tout comme les précipitations passées et à venir. Celles-ci ne compensent pas les besoins en eau des cultures qui ont, dans l'ensemble, toutes besoin d'être arrosées. Les grandes cultures (maïs et soja) se trouvent majoritairement au stade de la floraison, les plantes consomment beaucoup d'eau. Les noyers sont en phase de remplissage des cerneaux et demandent à être irrigués.

Navigation :

○ Département de l'Aveyron :

- **Avis n°2021-01 : la navigation est ouverte à partir du 28 mai 2021** pour l'intégralité de la voie d'eau comprise entre le bief de Marcenac et celui de Bouillac à l'exception de la portion de rivière située entre le pont RD840 et l'aval immédiat de la chaussée de Laroque-Bouillac.

○ Département du Lot :

Section de voie Luzech – Larnagol

- **Avis n°1 : la navigation est ouverte à compter du 15 mai 2021**



Section de voie Soturac – Albas

- **Avis n°3 : la navigation sera ouverte partiellement à compter du samedi 17 juillet** en comprenant les biefs d'Orgueil, Touzac, Lacroze, Grimard, Meymes, Floiras et Castelfranc

○ **Département du Lot-et-Garonne :**

- **Avis n°2 : la navigation est ouverte du 1^{er} avril au 1^{er} novembre inclus** sur la section comprise entre l'aval de l'écluse de Saint-Vite et l'amont du barrage d'Aiguillon

Pour plus d'informations, consultez les avis à la batellerie permanents et temporaires de ces trois départements :

<https://aveyron.fr/pages/tourisme/naviguer%20sur%20la%20rivi%C3%A8re%20lot>

<http://www.lot.gouv.fr/navigation-r2009.html>

<http://www.inforoute47.fr/#navigation>

D'autre part, les activités touristiques sont importantes sur le bassin du Lot et la population saisonnière est à son optimum.

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne (Lozère) par la mairie de Mende depuis le réservoir de Charpal n'a pas débuté.

Consigne de soutien d'étiage :

La consigne n°9 de soutien d'étiage a été passée le lundi 26 juillet à **12 m³/s** pour une application le mardi 27 juillet 00h. Elle est maintenue à **12 m³/s** ce jeudi pour une application le vendredi 30 juillet 00h. Elle sera revue le lundi 2 août pour le mardi 3 août 00h.

Droits conventionnels cumulés depuis le 1^{er} juillet (information au 25/07) : **10 000 m³**

Volume cumulé déstocké depuis le 1^{er} juillet (information au 25/07) : **0 m³**

Les modalités techniques du soutien d'étiage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Prochain bulletin : jeudi 5 août 2021

Merci de tenir informé le syndicat mixte du bassin du Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain : Océane KNEUR, o.kneur@valleedulot.com



Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1^{er} juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** (Débit d'Objectif d'Etiage) : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** (Débit de Crise) : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information du syndicat mixte du bassin du Lot du 29/07/2021 :



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi
	22-juil.-21	23-juil.-21	24-juil.-21	25-juil.-21	26-juil.-21	27-juil.-21	28-juil.-21	29-juil.-21	30-juil.-21	31-juil.-21	1-août-21	2-août-21	3-août-21
Consigne SMBL à Entraygues-aval (12)	Consigne				consigne			Consigne				Consigne	
	10	10	10	10	10	12	12	12	12	12	12	12	
QNR à Entraygues*	18.3	17	16	15.9	15.4	14.3	18.9						
Entraygues-aval (EDF) (12)	26.6	35.6	17.1	19.3	14.5	25.5	30.2						
Entraygues-Roquepailhol (12)	29.0	31.9	16.5	17.8	15.2	26.7	31.7						
Faycelles (46-12)	29.7	37.7	29.7	23.0	20.9	20.7	40.2						
Cahors-Lacombe (46)	45.5	45.9	44.9	29.2	28.6	27.2	39.4						
Coutet (EDF) (47)	54.3	46.1	55.3	38.8	36.7	34.7	41.7						
Aiguillon-Ville (47)*	58	48.8	59.4	46.1	38.6	37.8	41.1						

*Station d'Aiguillon influencée lorsque le débit de la Garonne à Tonneins > 200 m³/s

Source : DREAL Occitanie / EDF

QNR à Entraygues* Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE	Par rapport à la cote
Grandval	29-juil	729.82	+3.82
Sarrans	29-juil	635.37	+5.37
Maury	29-juil	587.41	+3.91
Castelnau	29-juil	413.68	+3.18

Source : EDF

Syndicat Mixte du Bassin du Lot (EPTB Lot)
233 rue Président Wilson 46000 Cahors
<http://etiage.bassindulot.fr>





**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

26/07/2021



**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

29/07/2021

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2021

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES (aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **9**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m3/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 27 JUILLET 2021, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **VENDREDI 30 JUILLET 00 h 00.**
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2021

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES (aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **10**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m3/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 30 JUILLET 2021, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **MARDI 03 AOUT 2021 00 h 00.**
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE